

VILLE DE

BULLE

Commission Senior



Politique de la vieillesse

Concept communal en faveur des seniors

Plan de mesures 2026–2030

Concept communal en faveur des seniors

Plan de mesures 2026-2030

Réalisés par la Commission Senior de la Ville de Bulle

Liste des membres :

Mme Chantal PYTHOUD, Présidente et Conseillère communale
Mme Anne NIQUILLE CHARRIERE, Vice-Présidente et Conseillère générale
Mme Laurence OBERSON, membre, Conseillère générale
M. André SCHIBLER, membre, Conseiller général
M. Nicolas PERROUD, membre, agent immobilier
M. Anton OVERNEY, membre, retraité
Mme Lucile FREYMOND, membre libre, ergothérapeute
M. Pierre COTTIER, membre libre, président EspaceSenior
M. André TISSOT, membre libre, retraité

Déléguée aux seniors : Mireille Niquille
Administration communale
Grand-Rue 7 – 1630 Bulle
mireille.niquille@bulle.ch
026/919.18.17



Sommaire

1. Préambule
2. Contexte de la politique communale de la vieillesse
3. Plan de mesures 2026-2030

Afin de rendre plus fluide la lecture de cette analyse, nous avons volontairement utilisé le genre masculin pour les textes.

Préambule

Dans le cadre du déploiement de la politique cantonale « Senior+ », de nouvelles responsabilités et compétences ont été attribuées aux communes.

Pour sa part, en 2018 déjà, le conseil communal de la Ville de Bulle avait créé un poste de déléguée aux seniors et constitué une commission senior.

En 2019, un concept communal avec un plan de mesures pour la période 2021-2025 a été entériné. Ce concept a permis de renforcer le lien social et de lutter contre l'isolement grâce à des services de proximité, le développement de diverses activités et la création d'EspaceSenior. La collaboration entre les services de la commune, les associations, les professionnels de la santé et les familles a permis de mieux coordonner les actions et d'optimiser les ressources. Ce partenariat a posé les bases solides d'un accompagnement durable, toutefois des efforts restent nécessaires pour élargir la participation et adapter l'offre aux seniors les plus dépendants. Il est temps de réitérer l'exercice du plan de mesures pour la nouvelle période de législature 2026-2030.

Ce plan de mesures s'avère intentionnel. En effet, la situation économique de notre commune conditionnera le financement de certaines mesures soumises au processus budgétaire. Il faut considérer ces coûts comme un investissement pour le futur, tout en gardant à l'idée qu'investir pour le maintien des seniors à domicile et dans la meilleure santé possible peut permettre d'éviter des coûts tel que la construction d'EMS.

L'évolution démographique et le vieillissement de la population sont en croissance permanente. Les prévisions articulent des chiffres impressionnants, tels que le quadruplement des plus de 80 ans entre 2020 et 2050. Aujourd'hui, environ 24% des plus de 80 ans entrent en EMS. A l'horizon 2030, il y aura de la place pour environ 16%. En tenant compte du nombre de lits supplémentaires (74 lits) qui seront construits dans le cadre du projet « EMS-Horizon 2030 ». Alors, 600 lits seront à disposition des gruériers.

Les personnes âgées sont nos citoyens et nous devons considérer leurs besoins au même titre que l'ensemble de la population.

La planification des lits de longue durée annonce un besoin de 1148 lits en 2050, malgré l'élévation des critères d'entrée en EMS et l'augmentation des services d'aide et de soins à domicile. Le défi est de taille et ceci sans même évoquer la pénurie de personnel soignant.

Le rôle des communes s'avère essentiel pour accompagner le vieillissement de la population afin de préserver l'autonomie, la santé psychique et physique des seniors. La sécurité de la mobilité dans l'espace public et à domicile, la création d'occasions de rencontre pour lutter contre l'isolement, la cohésion sociale, la solidarité intergénérationnelle sont les principaux levés d'action de la politique communale.

Population des 65+ de Bulle et La Tour-de-Trême de 2000 à 2024

	Observations			
	2000	2010	2022	2024
Total	2'104	2'693	3'925	4'207
65-79 ans	1'489	1'921	2'802	2'960
80+ ans	615	772	1'123	1'247

Données issues du Contrôle des Habitants de la Ville de Bulle.

Contexte de la politique communale de la vieillesse

Les contours du vieillissement :

- L'augmentation de l'espérance de vie se traduit aussi par une coexistence prolongée des générations et donc par une société à quatre générations qui ont des besoins, des attentes et des comportements qui peuvent être très différents.
- Le prolongement de la vie est un fait positif dans notre société, mais il implique aussi des actions planifiées et une véritable stratégie afin de répondre à ce nouveau défi. Les pouvoirs publics, les prestataires publics, parapublics, privés, les familles, les proches, les bénévoles et les seniors ont un rôle à jouer dans cette perspective.
- Le vieillissement a des conséquences sur la santé. Cet impact peut être différent d'un individu à l'autre, selon leur profil socio-économique, leurs comportements et leur héritage génétique.
- L'environnement global de la personne âgée peut également avoir un impact en finalité sur son état général qui inclut son intégration sociale. Les communes, par définition, ont une influence importante sur la qualité de celui-ci.

4x plus de seniors de +80 ans de 2020 à 2050... un défi de taille à anticiper

Population par groupe d'âges du district de la Gruyère de 2000 à 2050

	Observations				Projections			
	2000	2010	2022	2025	2030	2035	2040	2050
Total	38'064	46'415	55'726	62'700	66'600	69'900	72'900	78'200
0-19 ans	10'080	11'224	12'741	13'700	14'100	14'300	14'400	14'800
20-64 ans	22'411	28'555	34'515	38'400	39'600	40'400	41'300	42'600
65-79 ans	4'074	4'873	6'304	7'700	9'100	10'700	11'800	12'800
80+ ans	1'499	1'763	2'166	2'900	3'800	4'500	5'400	8'000

Données issues du service de la statistique SSTAT, projections démographiques 2023-2050, scénario moyen.

Le canton de Fribourg s'est engagé à soutenir les personnes âgées, comme le prévoit sa Constitution adoptée le 16 mai 2004. Certains articles de ce texte ont posé les bases nécessaires pour créer et mettre en place une politique en leur faveur dans tout le canton.

- Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst).

- L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst).
- L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).

La politique en faveur des personnes âgées repose sur plusieurs lois cantonales, dont la loi sur les seniors (LSen), la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF), ainsi qu'un programme cantonal multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+.

L'article 1 de la LSen précise les objectifs principaux de cette politique, qui s'appliquent aussi au niveau communal. Elle vise à :

- favoriser l'intégration des personnes âgées dans la société,
- reconnaître leurs besoins et leurs compétences,
- préserver leur autonomie.

Il convient de souligner que les défis sont nombreux, au-delà de l'augmentation du nombre de seniors : promotion de la santé, renforcement des liens de solidarité entre les citoyens, lutte contre les inégalités sociales, soutien aux proches aidants, et bien d'autres encore. Du fait de la proximité de la commune avec les personnes âgées, elle a la responsabilité d'offrir une palette maximale de services répondant aux attentes et besoins des seniors, en veillant, le cas échéant, à porter les problématiques aux échelons du district, du canton et de la Confédération.

La politique communale de la vieillesse vise à mieux intégrer les seniors dans les politiques publiques et à prévenir toute forme d'exclusion ou de discrimination. Elle reconnaît la diversité des situations individuelles, tout en anticipant une hausse des besoins liés à la dépendance, aux soins, à l'aménagement de l'environnement et au lien social.

Dans cette optique, les objectifs de la Loi sur les Prestations Médico-Sociales (LPMS), de la Loi sur les Seniors (LSen) ainsi que du concept régional d'accompagnement de la personne âgée convergent et se complètent, afin d'assurer un accompagnement adapté aux besoins des seniors, favorisant leur autonomie prolongée et leur maintien à domicile.

De nombreuses actions restent à entreprendre, laissant ainsi une large place à l'innovation de chacun. Les pistes à explorer sont multiples.

Canton → District → Communes = Objectifs communs

Niveau	Acteurs / Documents	Rôle principal	Objectifs spécifiques
Canton	LSen, LPMS, LIF	Définir les cadres légaux, stratégiques et financiers	Garantir l'égalité, l'accès aux soins, la coordination
District	CRAPA (Concept régional d'accompagnement de la personne âgée)	Mettre en œuvre une coordination intercommunale	Décliner les politiques cantonales au niveau régional
Commune	Concept communal en faveur des seniors	Adapter les politiques aux réalités locales	Soutien à domicile, lien social, mobilité, prévention

Plan de mesures 2026-2030

Avec le vieillissement de la population, il devient essentiel de penser autrement l'avenir. Les idées et innovations autour de cette question sont nombreuses. L'enjeu est de s'appuyer sur cette richesse pour créer une dynamique positive autour d'un objectif commun : mieux prendre en compte les besoins des seniors.

Ce chapitre a pour but de rassembler toutes les pistes d'actions intéressantes, en se basant sur la rencontre participative « World Café » en date du 16 mars 2024 et sur l'inventaire des offres existantes. Il faut le voir comme une boîte à idées, ouverte et évolutive. Cette approche volontairement large permet d'envisager de nouveaux axes de développement pour les années à venir.

Parmi toutes ces propositions, seules celles jugées prioritaires seront validées par le Conseil communal dans le cadre du processus budgétaire.

Promotion de la politique de la vieillesse



Dans un contexte de vieillissement démographique, les communes sont appelées à renforcer leur engagement en faveur d'une société inclusive, solidaire et adaptée aux besoins des aînés. La promotion d'une politique de la vieillesse à l'échelle communale vise à garantir la qualité de vie des personnes âgées, à encourager leur participation active à la vie locale et à favoriser leur autonomie le plus longtemps possible.

Consciente de ces enjeux, notre commune souhaite développer une approche cohérente, centrée sur la coordination des acteurs, le soutien aux initiatives existantes, et la mise en œuvre d'actions concrètes en collaboration avec les seniors eux-mêmes. Pérenniser la Commission senior, renforcer la communication et valoriser le rôle de la Déléguée aux seniors sont autant de leviers pour favoriser une logique participative durable.

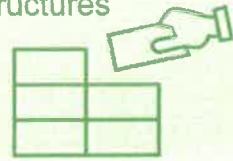
Cette démarche s'inscrit dans les valeurs de proximité, d'écoute et de co-construction, essentielles pour bâtir une politique de la vieillesse en phase avec les réalités du terrain et les attentes de la population.

S'appuyer sur une logique participative, c'est en bref :

- Pérenniser la Commission senior.
- Favoriser la participation des seniors.
- Renforcer le rôle de coordination de la Déléguée aux seniors.
- Consolider la communication.

Thème 1 : Infrastructures, habitats et services

- Assurer l'accessibilité des bâtiments publics et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite
- Veiller à la disponibilité d'appartements adaptés
- Soutenir les services favorisant le maintien à domicile



Soutenir la mobilité des seniors :

- Faciliter la mobilité des personnes âgées par une offre de transport adéquat.
- Poursuivre l'offre découverte Mobul pour les personnes qui déposent définitivement leur permis de conduire.
- Compléter l'offre de bancs publics et installation de nouveaux modèles avec accoudoirs, confortables et ergonomiques en mettant l'accent sur la fonction de repos pour les seniors dans leurs déplacements quotidiens.
- Développer des espaces verts. Rendre les parcs et places de jeux attractifs et praticables pour tous les groupes d'âge.
- Développer les espaces de convivialité pour favoriser les rencontres.
- Développer des parcours santé et créer un fitness urbain.
- Améliorer les accès aux arrêts de bus (hauteur normes LHand, sièges et abris).
- Améliorer l'accessibilité des trottoirs.
- Favoriser l'accessibilité des espaces extérieurs et des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.
- Restaurer ou construire des WC publics accessibles aux personnes à mobilité réduite. Poursuivre le concept « WC Sympa ».

Offre de logement :

- Favoriser la construction de logements adaptés à loyers modérés.
- Soutenir la création des maisons de quartiers pour des activités intergénérationnelles.

Soutenir tous les services gravitant autour du maintien à domicile :

- Sensibiliser à l'importance de l'adaptation des logements.
- Pérenniser l'offre de collecte des déchets à domicile.
- Organiser des conférences sur les aspects sécuritaires.

Thème 2 : Accompagnement social

- Prévenir la solitude et l'isolement
- Favoriser les interactions sociales



- Promouvoir des visites à domicile.
- Renforcer les projets de proximité pour favoriser le lien social.
- Pérenniser les activités jass et les cafés seniors.
- Maintenir et développer le projet intergénérationnel « La Bicycl'Aide » pour l'aide aux courses et à la déchetterie.
- Maintenir les sorties en BusSympa.
- Soutenir les activités de la Croix Rouge au Jardin des Capucins.
- Soutenir les proches-aidants avec notre foyer de jour « Le rindé-vo ».
- Assurer la transmission des informations des conférences.

Thème 3 : Vie associative et communautaire

- Favoriser le vivre-ensemble
- Développer des activités intergénérationnelles

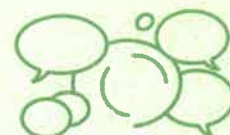


- Soutenir des initiatives qui valorisent la diversité et le vivre-ensemble.
- Mettre en place des collaborations actives avec le service de la jeunesse.
- Promouvoir des activités intergénérationnelles, particulièrement au sein des accueils extra-scolaires ou crèches/garderies. L'objectif est de passer du temps ensemble, d'apprendre à se connaître, de partager ses connaissances et de créer des liens qui favorisent la cohésion sociale et contribuent à faire évoluer l'image négative que les uns peuvent avoir des autres.
- Encourager la coopération entre les associations.
- Poursuivre les binômes du projet « Pass'Age » (soutien des seniors auprès des jeunes dans divers domaines).
- Soutenir l'association EspaceSenior en mettant à disposition des locaux, en leur versant le montant de l'abonnement annuel offert à chaque nouveau retraité.

- Soutenir les initiatives visant à développer des activités socioculturelles, physiques ou de loisirs.
- Poursuivre l'organisation d'activités.
- Organiser des projets participatifs.
- Organiser une séance d'information annuelle à l'attention des nouveaux retraités en collaboration avec le musée.
- Honorer les nonagénaires par l'envoi d'un message de félicitations personnalisé et d'un cadeau.
- Projeter un service de livraison de livres à domicile en collaboration avec la bibliothèque.
- Encourager des projets favorisant les échanges avec les personnes issues de la migration.
- Visibiliser les offres des sociétés locales pour les seniors.
- Reconnaître et encourager l'engagement bénévole des retraités.

Thème 4 : Information et communication

- Faciliter l'accès aux informations
- Multiplier les canaux de communication



Soutien administratif :

- Poursuivre le rôle d'accompagnateur administratif par notre agence AVS.

Améliorer l'information aux seniors :

- Rendre plus visible la brochure « Vivre et Vieillir ensemble ».
- Proposer une page « Seniors » dans chaque bulletin communal et développer l'onglet Seniors sur le site internet de la commune.
- Augmenter la fréquence de parution du bulletin communal.
- Diffuser sur nos réseaux sociaux, dans les résidences non-médicalisées et les services communaux concernés.
- Afficher les actualités au pilier public.
- Assurer la transmission des informations des conférences.

Thème 5 : Développement personnel

- Valoriser les compétences des seniors
- Lutter contre la fracture numérique
- Améliorer les connaissances



- Inciter les seniors à exercer du bénévolat par le biais d'une information régulière.
- Poursuivre la formation du cours de base en informatique.
- Soutenir l'offre de la Croix Rouge Jeunesse pour l'utilisation des tablettes et natels.
- Maintenir les cours « Être et rester mobile » sur l'utilisation des transports.
- Soutenir des conférences sur le maintien des capacités physiques et cognitives.
- Organiser des séances d'information concernant les prestations complémentaires.
- Organiser des conférences sur l'alimentation.

Thème 6 : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

- Soutenir les seniors en situation de précarité



- Offrir des sacs poubelles pour les personnes incontinentes sur présentation d'un certificat médical unique.
- Orienter les personnes vers les associations caritatives.
- Promouvoir les cartes Caritas (culture et épicerie).
- Poursuivre la mise en place d'un cours de préparation à la retraite.

Bulle, le 8 septembre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic


Jacques Morand



Le Secrétaire général


Raoul Girard

AU NOM DE LA COMMISSION SENIOR

La Présidente


Chantal Pythoud

La secrétaire


Mireille Niquille